



GROUPES 3 12 M5 FONGICIDES

Fongicide INSTRATA®

FONGICIDE

SUSPENSION

COMMERCIAL

Pour utilisation sur les terrains de golf.

PRINCIPES ACTIFS:

Chlorothalonile 362 g/L
Propiconazole 57 g/L
Fludioxonile 14,5 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,008 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

**LES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT NE PEUVENT PAS MANIPULER
INDIVIDUELLEMENT PLUS DE 340 KG DE CHLOROTHALONILE (M.A.) (939 L) PAR JOUR**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 28861
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 3,78 L – 37,85 L

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut provoquer une sensibilisation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher ou d'utiliser du tabac. Un contact répété, fréquent ou prolongé avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.

NE PAS entreposer près d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer au frais. Protéger contre la chaleur excessive. N'appliquer qu'aux endroits indiqués sur l'étiquette.

NE PAS retourner aux endroits traités ni y permettre à quiconque d'y retourner tant que le fongicide INSTRATA® n'est pas sec.

Ne pas permettre au public de pénétrer sur les terrains de golf traités après la dernière application d'automne pour lutter contre la moisissure des neiges.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des sites d'habitation ou d'activité humaine comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives est faible compte tenu de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

LES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT NE PEUVENT PAS MANIPULER INDIVIDUELLEMENT PLUS DE 340 KG DE CHLOROTHALONILE (M.A.) (939 L) PAR JOUR.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, un tablier résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial pendant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application dans une cabine fermée.

Enlever immédiatement tout vêtement ou EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter des chaussures contaminées.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application du produit sur des pentes modérées ou fortes, des sols compactés ou des sols argileux.

Éviter d'appliquer en cas d'avertissement de pluie abondante.

On peut réduire la contamination de zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre l'endroit traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

Le fludioxonile est persistant et a des effets résiduels. On lui recommande de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonile aux endroits traités avec ce pesticide la saison précédente.

7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Si le produit gèle, le laisser dégeler et bien l'agiter avant de l'utiliser.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination d'une portion inutilisée ou superflue de produit, ou en cas de déversement et de nettoyage d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

INSTRATA® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.



GROUPES 3 12 M5 FONGICIDES

Fongicide INSTRATA®

FONGICIDE

SUSPENSION

COMMERCIAL

Pour utilisation sur les terrains de golf.

PRINCIPES ACTIFS :

Chlorothalonile 362 g/L
Propiconazole 57 g/L
Fludioxonile 14,5 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,008 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

**LES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT NE PEUVENT PAS MANIPULER
INDIVIDUELLEMENT PLUS DE 340 KG DE CHLOROTHALONILE (M.A.) (939 L) PAR JOUR**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **28861**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR.....	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE.....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Directives d'application	10.2
Directives de mélange	10.3
Bandes de végétation filtrantes	10.4
Zones tampon.....	10.5
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE.....	11.0
Gazon	11.1
Restrictions	11.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.....	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut provoquer une sensibilisation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher ou d'utiliser du tabac. Un contact répété, fréquent ou prolongé avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.

NE PAS entreposer près d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer au frais. Protéger contre la chaleur excessive. N'appliquer qu'aux endroits indiqués sur l'étiquette.

NE PAS retourner aux endroits traités ni y permettre à quiconque d'y retourner tant que le fongicide INSTRATA® n'est pas sec.

Ne pas permettre au public de pénétrer sur les terrains de golf traités après la dernière application d'automne pour lutter contre la moisissure des neiges.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers des sites d'habitation ou d'activité humaine comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives est faible compte tenu de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS par voie aérienne.

LES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT NE PEUVENT PAS MANIPULER INDIVIDUELLEMENT PLUS DE 340 KG DE CHLOROTHALONILE (M.A.) (939 L) PAR JOUR.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, un tablier résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial pendant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application dans une cabine fermée.

Enlever immédiatement tout vêtement ou EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter des chaussures contaminées.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application du produit sur des pentes modérées ou fortes, des sols compactés ou des sols argileux.

Éviter d'appliquer en cas d'avertissement de pluie abondante.

On peut réduire la contamination de zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre l'endroit traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

Le fludioxonile est persistant et a des effets résiduels. On lui recommande de ne pas utiliser de produits contenant du fludioxonile aux endroits traités avec ce pesticide la saison précédente.

7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Si le produit gèle, le laisser dégeler et bien l'agiter avant de l'utiliser.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination d'une portion inutilisée ou superflue de produit, ou en cas de déversement et de nettoyage d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à Remplissages Multiples

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide INSTRATA est formulé pour l'emploi sur les terres de départ, les verts et les allées des terrains de golf.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin. **NE PAS** appliquer directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ou sur les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'eau potable, l'eau destinée à l'irrigation ou les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement et à l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer ce produit avec quelque système d'irrigation que ce soit.

Appliquer le fongicide INSTRATA dans au moins 400 à 800 L/ha d'eau.

Employer le fongicide INSTRATA avec de bonnes pratiques d'entretien de la pelouse.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.2 Directives d'application

Application avec pulvérisateur de grande culture: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que la catégorie moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Les rampes doivent se situer à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.3 Directives de mélange

Durant le remplissage, ajouter lentement la dose requise de fongicide INSTRATA dans le réservoir de solution à pulvériser. Faire fonctionner l'agitateur durant le remplissage du réservoir du pulvérisateur et pendant l'application.

Ne pas appliquer le fongicide INSTRATA à l'aide d'un système de pulvérisation à ultra bas volume (UBV).

Remarque : Avant de commencer la préparation de la bouillie de pulvérisation, inverser lentement le contenant de fongicide INSTRATA à plusieurs reprises pour assurer un mélange uniforme.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.4 Bandes de végétation filtrantes

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres plantes. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

Il faut respecter tant la bande de végétation filtrante que les zones tampons contre la dérive de pulvérisation.

10.5 Zones tampons contre la dérive de pulvérisation

Les zones tampons contre la dérive de pulvérisation visent à protéger les habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation. Ces zones tampons sont une exigence distincte de celle concernant les bandes de végétation filtrantes qui vise à atténuer les risques dus au ruissellement.

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants NE REQUIÈRENT PAS de zone tampon : pulvérisateur à main ou à réservoir dorsal, et traitement localisé.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives, etc.), des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrière des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :				
		des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats estuariens/marins de profondeur :		des habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Gazon	15	2	15	5	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons pour la dérive de pulvérisation de ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'ARLA.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Pour tout produit qui contient du chlorothalonil, il faut respecter l'intervalle entre les traitements.

11.1 Gazon

Gazon - Application sur les tertres de départ et les verts	
MALADIE	Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata</i> , <i>T. ishikariensis</i>) Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE (mL/100 m²)	300
INSTRUCTIONS	Ne faire qu'une seule application à la fin de l'automne avant que la neige ne recouvre le sol. Ne pas appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C. Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison. NE PAS appliquer par voie aérienne.
TURF - Application sur les allées de terrains de golf	
MALADIE	Moisissure grise des neiges (<i>Typhula incarnata</i> , <i>T. ishikariensis</i>) Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
DOSE (mL/100 m²)	225-300
INSTRUCTIONS	Ne faire qu'une seule application à la fin de l'automne avant que la neige ne recouvre le sol. Utilisez le faible taux dans les régions qui ont des conditions historiques de pression faible à modérée de la maladie. Utilisez le taux élevé dans les régions qui ont des conditions historiques de pression de la maladie. Ne pas appliquer sur la neige ou lorsque la température est inférieure à 0 °C. Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison. NE PAS appliquer par voie aérienne.

11.2 Restrictions

1. NE PAS effectuer plus d'un traitement par année.
2. NE PAS utiliser plus de 300 mL/100 m² de fongicide INSTRATA par traitement.
3. NE PAS tondre ou arroser la pelouse après le traitement tant que la solution pulvérisée sur le gazon n'est pas complètement sèche.
4. NE PAS utiliser ce produit autour de maisons ou d'autres zones résidentielles comme des parcs, des terrains d'école et des terrains de jeu. Ce produit ne doit pas être utilisé par des propriétaires résidentiels ou d'autres utilisateurs non accrédités.
5. NE PAS appliquer ce produit s'il risque d'entrer en contact avec des travailleurs, d'autres

personnes ou des animaux de compagnie, que ce soit directement ou indirectement (dérive). Seuls des travailleurs protégés (voir la section Équipement de protection individuelle ci-devant) peuvent se trouver à proximité durant le traitement.

12.0 RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide INSTRATA, fongicide du groupe 3, du groupe 12 et du groupe M5. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide INSTRATA et à d'autres fongicides du groupe 3, du groupe 12 ou du groupe M5. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide INSTRATA ou les fongicides du groupe 3, du groupe 12 et du groupe M5 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas effectuer plus que le nombre total de traitements indiqué sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Ne pas dépasser le nombre maximal d'applications précisé sur l'étiquette. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Syngenta Canada Inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au fongicide INSTRATA.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

INSTRATA® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.